Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [10]

Artikel: Interview : Elisabeth Kopp : le réalisme

Autor: Kopp, Elisabeth / Lempen, Silvia

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-277294

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INTERVIEW

ELISABETH KOPP : LE REALISME

Cette interview a été réalisée le 20 septembre. Nous avons appris depuis lors la décision du groupe radical des Chambres fédérales de désigner à la fois Elisabeth Kopp et Bruno Hunziker comme candidats à la succession de Rudolf Friedrich ; mais les impératifs de fabrication du journal nous empêchent d'attendre le vote du 2 octobre, dont les résultats vous seront connus au moment de la parution de ce numéro de Femmes Suisses.

Quoi qu'il en soit de ces résultats, il nous a paru important de faire connaître à nos lectrices(-eurs) les positions de la candidate zurichoise en matière de questions féminines. Conseillère fédérale ou pas, Elisabeth Kopp reste l'une des rares politiciennes qui représentent, à Berne, la majorité minoritaire de la population suisse. Sa carrière et sa personnalité politique ont suffisamment été analysées par la presse quotidienne pour que nous soyons dispensées d'y revenir. Mais nous avons voulu savoir ce qu'elle pense de sujets d'actualité aussi brûlants pour les femmes que la réalisation de l'égalité des droits, l'initiative pour une protection efficace de la maternité ou la solidarité féminine.

FS — Elisabeth Kopp, quelles sont les motivations profondes qui vous ont poussée à entreprendre une carrière politique ?

EK — Après m'être battue en faveur des droits politiques des femmes, je pouvais difficilement refuser une offre de candidature ! Et une fois que j'ai été élue, je me suis attachée à remplir mes mandats successifs le mieux possible. A l'époque, les femmes devaient encore faire la preuve de leurs capacités, et la situation n'a pas tellement changé aujourd'hui ; on part toujours de l'idée qu'un homme est capable parce qu'il est un homme, mais ce n'est pas la même chose pour les femmes.

FS — Vous êtes entrée à l'exécutif de Zumikon, votre commune, en 1970, quelques mois après que le suffrage féminin y eut été introduit sur le plan communal, et la même année où

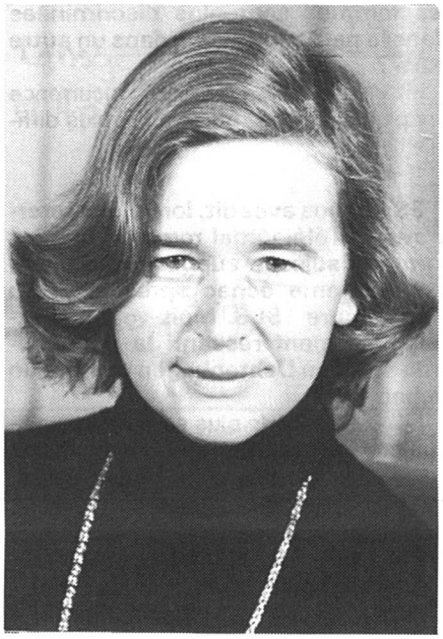

les Zurichoises l'ont obtenu sur le plan cantonal. Etiez-vous membre de l'Association zurichoise pour le suffrage féminin ?

EK — Non, mais j'ai toujours fait partie du groupe des femmes radicales, qui poursuivait le même but.

AVIS DE FEMME

FS — Vous avez déclaré à plusieurs reprises que la politique économique et l'écologie étaient vos préoccupations principales. A quel rang de vos priorités se situent les questions féminines ?

EK — Quand on est une femme, il est bien clair qu'on se préoccupe des intérêts des femmes, et je l'ai toujours fait. Par exemple, j'ai lutté en faveur de l'égalité des droits, et je me suis beaucoup consacrée à la révision du droit matrimonial. Naturellement, on ne peut pas s'occuper que des questions féminines. Mais même en traitant des autres objets, on donne aussi son avis de femme.

FS — Pouvez-vous me dire quelle est à présent votre position de principe quant à l'application de l'article 4 bis ? Dans quelle mesure êtes-vous sensible aux arguments économiques qui freinent la réalisation de l'égalité de salaire ?

EK — Cette question est une de celles auxquelles on ne peut jamais répondre de manière générale. Le principe est maintenant inscrit dans la constitution, il faut le respecter. J'ai signé le postulat d'Yvette Jaggi[1] demandant l'élaboration d'une loi d'application. Mais je ne suis pas convaincue que ce soit la meilleure voie. Il peut se passer dix ans ou plus avant que cette loi voie le jour, et entretemps, il ne se fera rien. Or, on avait bien dit, à l'époque, que l'article constitutionnel serait directement applicable, et que ce serait aux juges de décider de cas en cas.

FS — Mais depuis plus de trois ans que cet article constitutionnel existe, on s'est bien rendu compte que, concrètement, il est inapplicable...

EK — La difficulté vient du fait qu'il est difficile de définir la notion de travail de valeur égale. Vous ne pouvez pas comparer le travail d'une infirmière et celui d'un ouvrier.

FS — Que préconisez-vous, dans ces conditions, pour accélérer les choses ?

EK — Ecoutez, l'égalité de salaire est déjà une réalité dans la fonction publique. Dans les autres secteurs, je ne crois pas qu'une loi soit propre à accélérer les choses, au contraire. Je l'ai dit, c'est aux juges de trancher, dans des situations données. L'action doit se situer sur les lieux de travail, entre les partenaires sociaux.

FS — Au sein de la commission du Conseil national sur la révision du droit matrimonial, vous vous êtes engagée à fond en faveur de cette révision. Mais êtes-vous satisfaite de la solution qui a été finalement adoptée sur la question du nom ?[2]

EK — On aurait pu souhaiter une meilleure solution, mais il faut être réaliste, et tenir compte des fortes oppositions contre le projet. Il fallait éviter de faire capoter toute la révision sur un point qui n'était pas le plus important. L'essentiel,

Elle est élue !

c'est qu'une femme puisse garder le même nom toute sa vie.

POSITION GOUVERNEMENTALE

FS — Maintenant, supposons que vous soyez élue au Conseil fédéral, et qu'il vous incombe de défendre la position gouvernementale avant la votation du 2 décembre prochain sur l'initiative pour une protection efficace de la maternité...

EK — Je suis convaincue que l'exigence du congé parental va trop loin, et surtout qu'elle est contraire aux intérêts des femmes, de toutes les femmes qui ont besoin de travailler. En période de basse conjoncture, une disposition de ce genre amènerait inévitablement les employeurs à engager des hommes plutôt que des femmes. Car il est illusoire de penser que les hommes vont rester à la maison, ce seront quand même les femmes qui prendront ce congé ! Je vois cette demande du congé parental comme un boomerang pour les femmes, surtout pour les plus défavorisées. Il est donc faux de dire que le rejet de l'initiative est une position antifemmes, que je pourrais être gênée de défendre en tant que femme.

FS — Etes-vous satisfaite de la place qui est faite aux femmes dans le parti radical ? Comment expliquez-vous qu'il n'y ait que 4 femmes sur 54 élus radicaux au Conseil national, alors qu'il y en a 10 sur 47 chez les socialistes ?

EK — La première génération de politiciennes radicales s'est retirée, alors que la relève n'était pas assurée, mais cela peut changer d'une législature à l'autre.

FS — Donc, vous ne pensez pas que les femmes sont plus discriminées dans le parti radical que dans un autre parti ?

EK — Pas du tout ! Mais la concurrence est plus forte chez nous, c'est plus difficile !

FS — Vous avez dit, lors d'une interview au Téléjournal romand, que les femmes suisses supporteraient mal un deuxième échec après celui du 7 décembre 1983. Mais vous, aviez-vous vraiment ressenti la non-élection de Lilian Uchtenhagen comme un échec ?

EK — Je suis de plus en plus convaincue que l'échec de Lilian Uchtenhagen a été un échec de Helmut Hubacher. Le peuple ne l'a pas ressenti comme ça, mais pour nous qui sommes dans le Parlement, qui connaissons ses mécanismes psychologiques, il ne s'est pas agi de l'échec d'une femme, mais bien de l'échec d'une manœuvre politique. Si Helmut Hubacher avait eu une attitude un peu moins provocatrice, je suis sûre à 100 % que Lilian Uchtenhagen aurait passé.

FS — La solidarité féminine, vous y croyez ?

EK — Jusqu'à un certain point. Par exemple, avec les autres femmes du Conseil national, nous nous réunissons, une ou deux fois par an, quand il s'agit de discuter de sujets importants pour les femmes. Nous avons beaucoup travaillé ensemble pour le droit matrimonial. Mais on ne peut pas faire abstraction des autres points de vue. Chacune de nous appartient d'abord à un parti politique, a ses convictions propres, sa propre vision des choses ; et puis, elle est **aussi** une femme.

Propos recueillis par
Silvia Lempen

[1] Cf. FS février et août-septembre 1984.
[2] Cf. « Le carnet de FS » dans ce numéro.

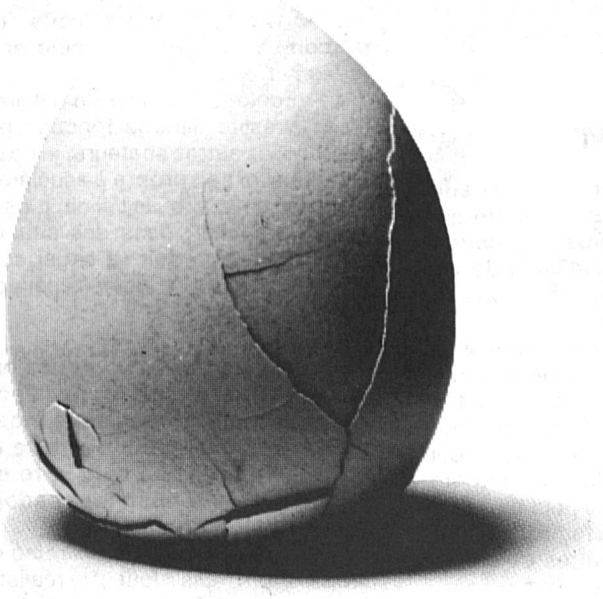

Chez Du Pont, chaque jour voit naître des idées nouvelles.

Par la recherche et la technologie de pointe Du Pont contribue à améliorer la vie quotidienne des gens du monde entier.

Du Pont fabrique plus de 1700 produits parmi lesquels Lycra* fibre élasthanne, Teflon* revêtement anti-adhérent, Kevlar* fibre aramide à haute ténacité, Lucite* laques acryliques, Delrin* résine acétale, Cronex* films radiographiques – par exemple.

Chaque jour de nouvelles idées naissent chez Du Pont, issues des disciplines de la chimie, de la biologie et de la physique.

Du Pont de Nemours International S.A.
50-52, route des Acacias, 1211 GENÈVE 24.

DU PONT

*Marque déposée par Du Pont de Nemours